



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

Tél. : 450 883-2726

Télé. : 450 883-6431

Avis public – dérogation mineure

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 9 juillet 2024, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 542 902 du cadastre du Québec.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin que soit régularisée la situation d'un garage dont l'implantation est dérogatoire par rapport à l'une des normes prévues à l'article 172.3 du règlement de zonage 206-1990. En effet, cette norme prévoit une distance minimale de 7.6m entre un bâtiment situé au sein d'un projet intégré et la ligne latérale du lot sur lequel est implanté ce projet, alors que la distance entre cette ligne et le garage susmentionné est de 3.52m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2024.

Donné à Saint-Côme, ce 17^e jour de juin deux mille vingt-quatre.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière